

NOTICE D'INFORMATION CONCERNANT LES EPREUVES DE SELECTION A LA FORMATION D'AIDES-SOIGNANT(E)S

Rentree de septembre 2023

1) CALENDRIER

Retrait des dossiers par téléchargement à partir du :	Mardi 30 mai 2023
Date limite d'inscription :	inscriptions closes le Mardi 13 juin 2023 à minuit cachet de la poste faisant foi.
Entretien sur dossier par le jury :	Juin-Juillet 2023
Affichage des résultats d'admission : (sous réserve de modifications)	Mardi 12 Juillet 2023 à partir de 16h <i>Les résultats seront affichés à l'Institut et disponibles en ligne sur le site internet du CHUM. Aucun résultat ne sera transmis par téléphone.</i>
Date de la rentrée : (sous réserve de modifications)	Vendredi 01 Septembre 2023

2) MODALITES DE SELECTION FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Les modalités d'admission à la formation aide-soignante sont régies par les arrêtés :
 du 7 avril 2020 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041789610>)
 et du 12 avril 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043360096>)

2-1 Sélection sur dossier et entretien de la Liste I :

2-1-1 Accessibilité à la Formation :

La formation est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

1- la formation initiale

2 - la formation professionnelle continue

3 - la validation partielle ou totale des acquis de l'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé

Nb : Tous les candidats ont la même modalité de sélection, y compris les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT, ainsi que les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou titre professionnel : DEA ou CCA, DEAP, DEAMP, DEAVS, TPAVF, TPASMS, TPARM et DEAES

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Aucun frais d'inscription

2-1-2 Modalités d'inscription à la sélection:

Lien inscription : <http://chu-fortdefrance.pgfss.fr/>

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation

Les pièces constituant ce dossier : **voir page 3** ,rubrique : **POUR PROCEDER A L'INSCRIPTION SUR INTERNET**

Lorsque le dossier est déclaré complet, le candidat reçoit une convocation pour l'entretien.

2-2 La sélection de la Liste 2

2-2-1 Accessibilité à la Formation :

les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

- 1°. justifiant d'une **ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile es personnes ;
- 2°. Ou justifiant à la fois du suivi de la **formation continue de soixante –dix heures** relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une **ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes .

2-2-2 Modalités de sélection de la liste II :

La Sélection est faite par leur employeur.

Le jury d'admission défini à l'article 4 de l'arrêté du *7 avril 2020 modifié* , prononce leur admission au regard des propositions effectuées par leur employeur.

3) POUR PROCEDER A L'INSCRIPTION SUR INTERNET :

1. Aller sur le site Internet suivant :
<http://chu-fortdefrance.pgfss.fr/> (cliquer sur ce lien)
2. Cliquer sur l'onglet « **Information** »
3. **Lire la notice d'informations** et **préparer les documents demandés**
4. Après avoir pris connaissance de la notice, maintenant cliquer sur l'onglet « **s'inscrire** »
5. Remplir et **télécharger** en ligne **vos** dossier d'inscription.
1 adresse mail ne peut servir à plusieurs candidats
6. **Imprimer la fiche d'inscription** puis datez et apposez votre signature à l'endroit indiqué
7. **ATTENTION** : **La fiche d'inscription et les documents demandés** doivent être adressés par **courrier recommandé sans Accusé de Réception** au plus tard, **le Mardi 13 JUIN 2023**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse ci-dessous :

**Institut de Formation des aides soignants
du Centre Hospitalier Universitaire de Martinique
Hôpital P. ZOBDA-QUITMAN
B.P 632
97261 FORT-DE-FRANCE CEDEX**